PREMIERS SIGNATAIRES DES 11 ENGAGEMENTS POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES TOUCHES PAR LE CANCER ET PROMOUVOIR LA SANTE

18/05/2017

Publics cibles: Tous les publics

Thèmes: Institut national du cancer | Plan cancer

L'Institut national du cancer et une dizaine d'entreprises et collectivités ont signé le 17 mai la charte des 11 engagements « Cancer et Emploi ». Ces organismes marquent ainsi leur volonté de s'investir de façon opérationnelle dans l'amélioration de l'accompagnement au maintien et au retour en emploi des salariés touchés par un cancer, ainsi que dans la promotion de la santé.

Élaborée dans le cadre du Club des entreprises « Cancer et Emploi », animé conjointement par l'Institut, l'Association nationale des Directeurs Ressources Humaines (Andrh), l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau des associations régionales (Aract), la charte est structurée autour de quatre axes d'amélioration :

- 1. Accompagner le salarié dans le maintien et le retour en emploi ;
- 2. Former et informer les parties prenantes de l'organisation;
- 3. Promouvoir la santé;
- 4. Évaluer et partager.

<u>Charte des 11 engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés</u> touchés par le cancer et promouvoir la santé - PDF 198,66 ko

Ils s'engagent :

AFNOR, Association nationale des directeurs des ressources humaines, Bordeaux Métropole, Carrefour, Groupe Casino, Disneyland Paris, Fermiers du Sud-Ouest groupe MAISADOUR, Institut national du cancer, la Mutualité Française, Sanofi.

<u>Pour aller plus loin, consultez la rubrique Cancer et Emploi</u> et <u>le communiqué</u> de presse.